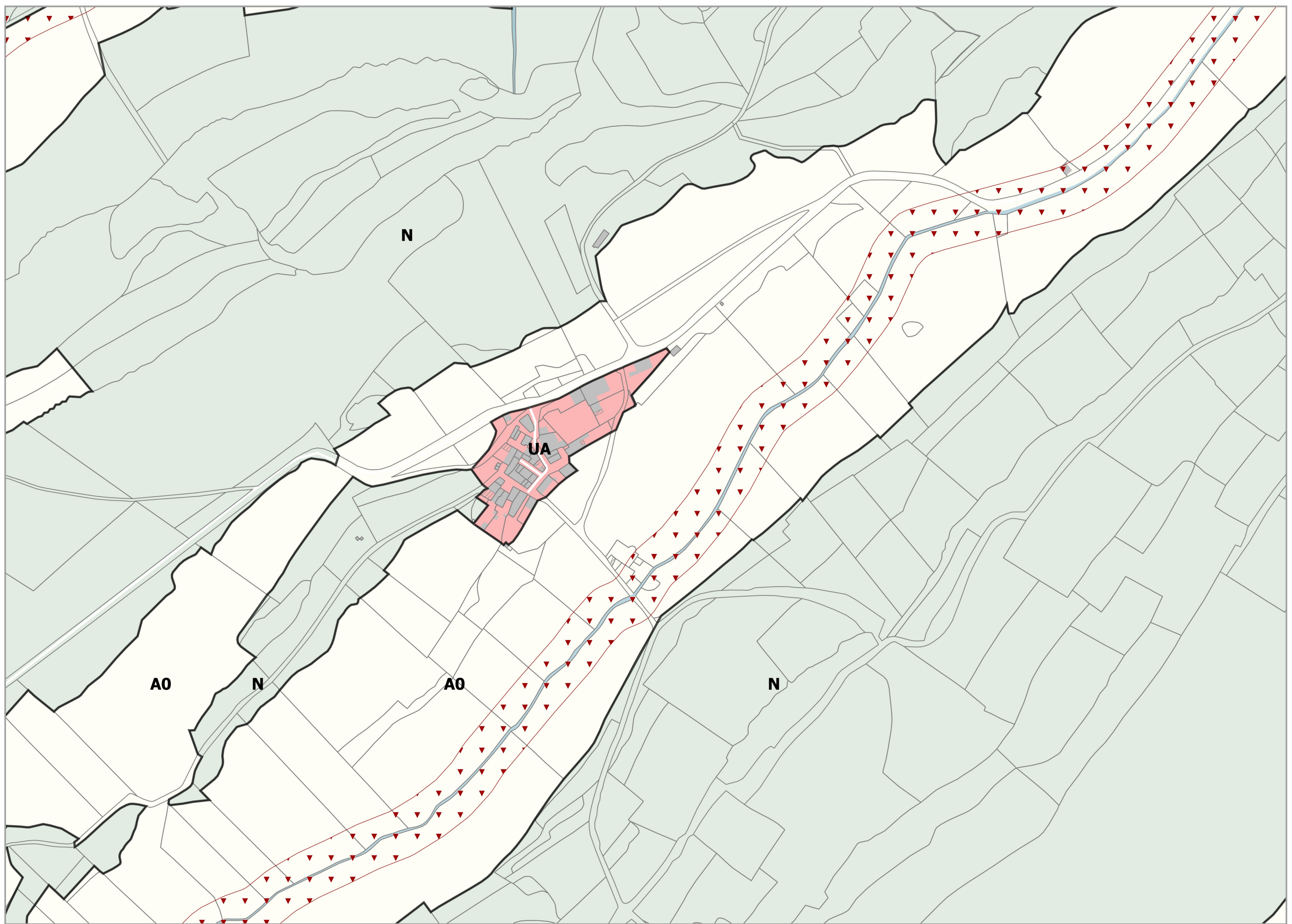




RÈGLEMENT

Règlement graphique

Communauté de Communes Sud-Hérault

Commune de Saint-Chinian : Hameau de Cazo

Échelle : 1/2500ème (au format A2)



LÉGENDE

Zones urbaines :	Zones à urbaniser :
Zone urbaine à dominante résidentielle	Zone à urbaniser ouverte à vocation d'habitat
Zone urbaine à vocation d'activités économiques	Zone à urbaniser ouverte à vocation d'équipements publics
Zone urbaine à vocation d'hébergements touristiques	Zone à urbaniser bloquée à vocation d'habitat
Zone urbaine à destination d'équipements publics	Zone à urbaniser bloquée à vocation d'activités économiques
Zones agricoles et naturelles :	Zone à urbaniser bloquée à vocation d'hébergements touristiques
Zone agricole	Limite de zone
Zone agricole constructible	
STECAL en zone agricole	
Zone naturelle	
STECAL en zone naturelle	
Prescriptions :	Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général identifié au titre de l'article R.151-34* (Aire d'alimentation du captage de Fichoux, Périmètre de Protection Rapproché des captages et risque minier de Pierrerue)
Espace boisé classé	Secteur de mixité sociale identifié au titre de l'article L.151-15*
Emplacement réservé	Secteur d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
Éléments ou secteurs identifiés au titre de l'article L.151-19* pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural	Îlot ou voie de diversité commerciale à protéger ou à développer identifié au titre de l'article L.151-16*
Éléments de continuité écologique identifiés au titre de l'article L.151-23*	Recul de constructions identifié au titre de l'article L.111-6* (75m)
Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination identifié au titre de l'article L.151-11*	Espace non bâti pour des motifs d'ordre écologique dans la zone urbaine au titre de l'article L.151-23*
Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général identifié au titre de l'article R.151-31*	Secteur de présomption archéologique
Zone concernée par un risque inondation – consulter le plan annexe (Risques naturels) et les servitudes d'utilités publiques (PM1)	
Limite communale	Limite parcellaire
	Bâtiment

* du code de l'urbanisme